

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2024

---

GARANTIR UN REVENU DIGNE AUX AGRICULTEURS ET ACCOMPAGNER LA  
TRANSITION AGRICOLE - (N° 2231)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE45

présenté par  
Mme Pochon, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« niveau minimal de prix d'achat »

Les mots :

« prix minimal d'achat des produits agricoles ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec la formulation utilisée à la dernière phrase de l'alinéa 5.